CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES FDFR Somme/Aisne

Adoptée lors de dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à Amiens, le 21 mai 2022, la <u>Charte d'engagements réciproques</u> est un document écrit qui définit les engagements que la Fédération et les Foyers et Associations adhérentes s'engagent à respecter pour la bonne marche du réseau.

Sans caractère contraignant, cette Charte a pour objectif de faire prendre conscience à l'ensemble des responsables de l'<u>appartenance à un réseau</u>, et des obligations morales inhérentes à cette appartenance.

QUE PEUT-ON ATTENDRE DE LA FEDERATION ? QUEL DOIT ETRE SON ROLE ?

- → Accompagnement, aide (montage de dossiers de subvention, service de paye, formations, . . .)
- **→** Expertise
- **→** Diffusion d'informations
- → Facilitateur de liens entre Foyers et Associations
- → Proposition d'animations
- → Création d'un événement fédérateur
- → Représentation du réseau auprès des élus et des institutionnels
- → Développement de projets de territoire en partenariat avec les autres acteurs locaux

QUE PEUT-ON ATTENDRE DES STRUCTURES ADHERENTES ? QUEL DOIT ETRE LEUR ROLE AU SEIN DU RESEAU ?

- → Participation aux réunions (statutaires et autres) de la Fédération
- → Ouverture aux autres, apport aux autres structures
- → Informations à double sens (FD/FR FR/FD)
- → Diffusion de l'image des Foyers Ruraux
- → Participation aux actions initiées par la Fédération
- → Respect du schéma d'adhésion
- → Implication dans la vie de la Fédération